

**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 16H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 08
VOTANTS : 10
POUR : 08
CONTRE : /
ABSTENTION : 02

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Solzic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny FONTAINE

**D2026-160 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET
ANNEXE BUVETTE DU LAC ET AFFECTATION DE RESULTAT**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que M. Manuel SICELLO est désigné président de séance pour les questions relatives aux comptes financiers uniques ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :



Page 1/2

Budget annexe de la Buvette du Lac de la Commune du Lauzet-Ubaye

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A) REPORT 2024	49 795,89 €	9 011,27 €
AFFECTATION 2025		
RECETTES 2025	9 351,00 €	10 100,61 €
DEPENSES 2025	12 588,40 €	17 406,73 €
(B) RESULTAT 2025	- 3 237,40 €	- 7 306,12 €
RESULTAT CUMULÉ (A+B)	46 558,49 €	1 705,15 €
Crédits reportés RECETTES (RAR)		
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)		
(C) Résultat des Crédits reportés		
(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)	46 558,49 €	1 705,15 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
(E) AFFECTATION 2026 AU 1068		
AFFECTATION 2026 AU 002 (D-E)		1 705,15 €
AFFECTATION 2026 AU 001 (A+B)	46 558,49 €	

Sur proposition du président de séance,
le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M. Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe de la buvette du lac,
CONFIRME les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et
AFFECTE LES RESULTATS de la manière suivante :

- Ligne 001 : Excédent de la section d'investissement reporté (R001) : 46 558,49 €.
- Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 1 705,15 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Agnès PIGNATEL
Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 16H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 08
VOTANTS : 10
POUR : 08
CONTRE : 1
ABSTENTION : 02

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny FONTAINE

**D2026-161 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET
ANNEXE CAMPING DU BOUAS ET AFFECTATION DE RESULTAT**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que M. Manuel SICELLO est désigné président de séance pour les questions relatives aux comptes financiers uniques ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Budget annexe du Camping du Bouas

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A) REPORT 2024	- 207 314,20 €	- 200 095,11 €
AFFECTATION 2025		
RECETTES 2025	36 031,00 €	627 036,21 €
DEPENSES 2025	130 810,71 €	129 695,55 €
(B) RESULTAT 2025	- 94 779,71 €	497 340,66 €
RESULTAT CUMULÉ (A+B)	- 302 093,91 €	297 245,55 €
Crédits reportés RECETTES (RAR)		
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)		
(C) Résultat des Crédits reportés		
(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)	- 302 093,91 €	297 245,55 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
(E) AFFECTATION 2026 AU 1068		297 245,55 €
AFFECTATION 2026 AU 002 (D-E)		
AFFECTATION 2026 AU 001 (A+B)		

Sur proposition du président de séance,
 le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M. Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe du camping du Bouas,
CONFIRME les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et
AFFECTE LES RESULTATS de la manière suivante :

- Besoin net de la section d'investissement : 302 093,91 €
- Ligne 001 : Déficit d'investissement : 302 093,91 €
- Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 297 245,55 €
- Ligne 002 : Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.


 Agnès PIGNATEL
 Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 16H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 08
VOTANTS : 10
POUR : 08
CONTRE : /
ABSTENTION : 02

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Solzic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny FONTAINE

**D2026-162 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET
ANNEXE SEA ET AFFECTATION DE RESULTATS**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que M. Manuel SICELLO est désigné président de séance pour les questions relatives aux comptes financiers uniques ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Page 1/2

Budget annexe SEA


	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A) REPORT 2024	76 572,60 €	0,00 €
AFFECTATION 2025		
RECETTES 2025	51 665,65 €	73 105,05 €
DEPENSES 2025	27 846,00 €	54 585,22 €
(B) RESULTAT 2025	23 819,65 €	18 517,83 €
RESULTAT CUMULÉ (A+B)	100 392,25 €	18 517,83 €
Crédits reportés RECETTES (RAR)	0,00 €	
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)	146 010,00 €	
(C) Résultat des Crédits reportés	-146 010,00 €	
(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)	- 45 617,75 €	18 517,83 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT		
(E) AFFECTATION 2026 AU 1068		
AFFECTATION 2026 AU 002 (D-E)		
AFFECTATION 2026 AU 001 (A+B)		


Sur proposition du président de séance,
 le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle
 et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M.
 Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe SEA,
CONFIRME les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et
AFFECTE LES RESULTATS de la manière suivante :

- Besoin net de la section d'investissement : 45 617,75 €
- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 18 517,83 €
- Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté (R001) : 100 392,25 €
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.


 Agnès PIGNATEL
 Maire



**REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026 A 16H00**

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 08
VOTANTS : 10
POUR : 08
CONTRE : /
ABSTENTION : 02

Le Conseil Municipal de la Commune du Lauzet-Ubaye, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès PIGNATEL. Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 avril 2026.

PRESENTS : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné pouvoir à Mme Marjorie PAPE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny FONTAINE

D2026-163 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET AFFECTATION DE RESULTATS

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que M. Manuel SICELLO est désigné président de séance pour les questions relatives aux comptes financiers uniques ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Page 1/2

Budget Principal de la commune du Lauzet-Ubaye

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A) REPORT 2024	- 41 482,16 €	350 813,91 €
AFFECTATION 2025		
RECETTES 2025	862 458,02 €	1 041 706,72 €
DEPENSES 2025	475 807,81 €	1 238 598,58 €
(B) RESULTAT 2025	386 650,21 €	- 196 891,86 €
RESULTAT CUMULÉ (A+B)	345 168,05 €	153 922,05 €
Crédits reportés RECETTES (RAR)	557 789,00 €	
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)	1 164 446,00 €	
(C) Résultat des Crédits reportés	- 606 657,00 €	
(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)	- 261 488,95 €	153 922,05 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT		
(E) AFFECTATION 2026 AU 1068	153 922,05 €	
AFFECTATION 2026 AU 002 (D-E)		
AFFECTATION 2026 AU 001	345 168,05 €	

Sur proposition du président de séance,
 le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle
 et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M.
 Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal,
CONFIRME les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et
AFFECTE LES RESULTATS de la manière suivante :

- Besoin net de la section d'investissement : 261 488,95 €
- Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 153 922,05 €
- Ligne 001 : Excédent d'investissement (R001) : 345 168,05 €
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.


Agnès PIGNATEL
 Maire

